



# CHAUFFERIE BOIS-ENERGIE

## UNE OPPORTUNITE A ETUDIER POUR LES COLLECTIVITES DE HAUTE-VIENNE

Votre commune présente plusieurs bâtiments communaux groupés ? Votre ancienne chaudière est en bout de course ? Vous souhaitez installer le chauffage central ? Élargissez votre gamme de choix et étudiez la solution bois-énergie !

### - Pourquoi ?

- **Pour valoriser les ressources locales** : résidus d'exploitation forestière, sous-produits des entreprises du bois....
- **Pour réduire vos coûts de chauffage** : la ressource bois est la moins coûteuse des énergies, à titre indicatif, environ 2 fois moins cher que le fioul et le gaz naturel, 4 fois moins cher que le propane, 5 fois moins cher que l'électricité.
- **Pour protéger l'environnement** : se chauffer au bois est moins polluant que par les énergies fossiles, notamment vis-à-vis de l'effet de serre
- **Pour contribuer au développement local** : l'utilisation de l'énergie bois génère 3 à 4 fois plus d'emplois locaux que les énergies fossiles

### - Comment ?

#### 1. La commune s'interroge sur l'opportunité du bois-énergie ?

Renseignez vous auprès du Parc → votre contact - Marion PERSONNE (05 53 60 34 65)

#### 2. La commune est intéressée par l'utilisation du bois-énergie, et souhaite étudier la viabilité d'un tel projet ?

L'installation d'une chaufferie bois est-elle techniquement possible ? Est-elle financièrement pertinente ?

→ Une étude de **pré-faisabilité** vous permettra d'avoir la réponse à ces questions.

L'étude de pré-faisabilité, réalisée par un bureau d'étude, conclue à l'intérêt ou non de poursuivre l'étude du projet Bois-énergie.

Elle peut être soutenue financièrement par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, la Région Limousin, ainsi que par le Conseil général de la Haute-Vienne.

#### 3. L'étude de pré-faisabilité est positive et la commune souhaite faire étudier le projet ?

Une étude de faisabilité, réalisée par un bureau d'étude, va permettre de définir très précisément les modalités techniques de réalisation du projet de chaufferie bois.

L'étude de faisabilité peut être soutenue financièrement par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, la Région Limousin, ainsi que par le Conseil général de la Haute-Vienne.

#### 4. La commune souhaite engager le projet ?

Sur la base de l'étude de faisabilité, et en étant accompagné par un maître d'œuvre spécialisé, une consultation vous permettra de choisir les entreprises chargées des différents lots. En parallèle, une filière fiable d'approvisionnement en bois sera identifiée.

Le taux d'aide publique sur la réalisation du projet est variable en fonction des projets (maximum 80 %).

Les financeurs à solliciter sont les suivants:

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <b>ADEME</b><br>38ter avenue de la libération<br>87007 LIMOGES<br>Tel : 05 55 79 39 34 | <b>Conseil Régional du Limousin</b><br>Service Environnement, Habitat et Cadre de Vie<br>27 bvd de la Corderie<br>87 031 LIMOGES CEDEX<br>Tel : 05 55 45 17 58 | <b>Conseil général de la Haute-Vienne</b><br>Service Habitat et Energie<br>39-43 avenue de la libération<br>87 031 LIMOGES CEDEX<br>Tel : 05 55 45 12 35 | Concernant les <b>fonds européens</b> (dossier à envoyer à la Préfecture) :<br><b>DRIRE Limousin</b><br>/Division Energie<br>97 rue Henri Giffard<br>ZI Nord 87280 LIMOGES<br>Tél : 05.55.11.84.00 |
|--|--|--|--|

